

Le coût des secours, du sim



« Ce n'est pas contre le budget que je voterai mais contre la clé de répartition. Il faut soutenir les pompiers et leur offrir de bonnes conditions. »

Y. WILLAERT, bourgmestre ff de Celles



Le budget de la zone de secours de Wallonie picarde a dû mal à passer auprès des communes en raison d'une augmentation constante et de disparités.

• Pauline DENEUBOURG

Dans bon nombre de communes, le budget de la zone de secours de Wallonie picarde fait grincer des dents... Les cotisations communales sont loin de faire l'unanimité ! Des tensions apparaissent chez certains bourgmestres tandis que l'expression « tirer la couverture à soi » prend tout son sens. Chacun comparant ce qu'il doit payer avec son voisin, cherchant à devoir mettre moins la main à la poche et refusant tout compromis.

Il semble difficile de leur faire accepter qu'un habitant de Bernissart doit payer 38,73 € par an pour la zone de secours et qu'un habitant de Pecq doit, de son côté, déboursier 81,96 €... Le coût de la dotation par habitant peut ainsi passer du simple au double en fonction de la commune où l'on habite ! C'est en tout cas la lecture du tableau des cotisations communales inséré au budget 2018 qu'en font certains bourgmestres... sans véritablement comparer ce qui est comparable.

« Je peux comprendre que certaines communes râlent des disparités au niveau des cotisations communales, souligne Paul-Olivier Delannois, président de la zone de

l'obtention d'une unanimité sur la clé de répartition semble être de l'ordre de l'utopie ; chacun défendant d'abord son clocher !

scours. Néanmoins, il faut que certains bourgmestres se rendent compte qu'ils y sont pour quelque chose dans cette situation... L'année dernière, pour le budget 2017, nous avons émis l'idée d'une clé de répartition budgétaire, en prenant en compte différents critères, afin de limiter cette différence entre une commune et une autre ; il n'y avait pas de grands gagnants et pas de grands perdants ! Au vote du budget, nous n'avons pas obtenu l'unanimité des votes qui était indispensable en raison de quelques abstentions et d'absences de certains bourgmestres. Notre proposition a été refusée, et c'est le gouverneur de la Province du Hainaut qui a dû trancher en proposant sa clé de répartition réalisée en fonction d'une liste de critères légaux comme le stipule la circulaire qui lui donne la main pour trancher en cas de non accord entre les différentes communes de la zone. »

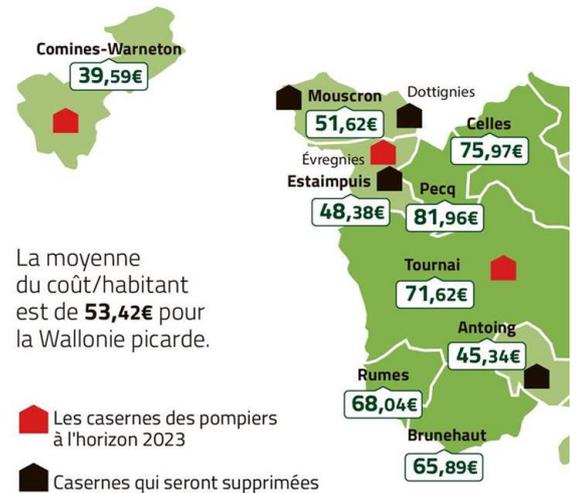
Et, cette année, rebelote... L'obtention d'une unanimité sur la

clé de répartition proposée par le président de la zone semble être de l'ordre de l'utopie ; chacun défendant d'abord son clocher ! « Pour le budget 2018, nous avons essayé de lisser les chiffres pour faire une moyenne calculée sur les trois dernières années afin d'essayer de contenter tout le monde. Mais, à nouveau, certains bourgmestres mettent leur veto parce qu'en lisant leur propre ligne de dotations, ils voient que cela a augmenté ou qu'ils vont devoir payer un peu plus que la commune voisine. Si c'est au-dessus de la moyenne, on vote contre et si c'est en dessous, on vote pour... sans se poser davantage de questions. Comment mettre d'accord dix-neuf bourgmestres qui ne pensent qu'à leurs propres intérêts ? »

« Un habitant n'est pas égal à un habitant »

Certains bourgmestres proposent des clés de répartition budgétaires qui tournent bien évidemment à leur avantage et au désavantage d'autres communes. « On parle d'une simple répartition par habitant, mais ce n'est pas réaliste, cohérent et juste (sept communes sur les 19, en vert foncé sur la carte, en sortiraient gagnantes, NDLR.), insiste Paul-Olivier Delannois. Si cela était le cas, j'applaudirai des deux mains ; à Tournai, cela me permettrait d'économiser plus d'un million d'euros ! Mais, en termes de zone de secours, un habitant n'est pas égal à un habitant. Le principe de cette clé de répartition nous permet de prendre en compte la population, mais

Zone de secours : le coût par habitant



aussi la superficie du territoire, le revenu cadastral, le revenu imposable, les risques présents, le temps d'intervention moyen, la capacité financière de la commune. Les réalités sont différentes d'une commune à l'autre et cela doit se répercuter dans le budget ; il faut une vue d'ensemble ! Tout cela entre aussi dans le cadre de notre plan de rationalisation des casernes et de réorganisation de la zone de secours (avec la

suppression de certaines casernes, et la construction de trois nouvelles casernes, NDLR.), ce qui va nous permettre de faire des économies mais de l'autre côté, ce qui entraîne un coût supplémentaire, nous voulons opter pour davantage de professionnalisation de nos services étant face à un manque de pompiers volontaires ! Et ce, sans l'appui attendu du gouvernement fédéral. »

ÊTRE SOLIDAIRES... MAIS PAS TROP : DEUX CAS DE FIGURE

« Un Cellois = un Atois = un Bernissartois »

Une différence de presque 130 000 €, en un an, sur un budget de 6,5 millions, cela fait beaucoup pour une petite commune comme Celles. En effet, avec la clé de répartition existante, pour 2018, l'entité devrait déboursier 430 517 € (75,97 €/hab) « Ce n'est pas le budget que nous critiquons, indique le bourgmestre ff Yves Willaert. Il faut soutenir les pompiers et leur offrir de bonnes conditions. Cependant, avec la clé de répartition du gouverneur, Celles intervient de façon trop importante par rapport à d'autres communes. » Avec une répartition du budget totalement proportionnelle au nom-



bre total d'habitants en Wallonie Picarde, Celles prévoirait pour les secours : 301 302 €

(53,29 €/hab). C'est d'ailleurs ce que la commune compte inscrire dans son budget 2018, tout en sachant que celui-ci sera, du coup, refusé par sa tutelle. Un geste fort pour dénoncer cette (trop) grande différence entre les communes et le manque de justification de celle-ci.

« Les communes se sentent étonnées, exprime le bourgmestre. Nous sommes d'accord d'être solidaire mais ce n'est pas uniquement la zone de secours. C'est la même chose pour la zone de police et les intercommunales. C'est toujours le citoyen qui doit mettre la main au portefeuille à cause du manque de financement du fédéral ! » ■ E.S.

Au moins... au mieux !

À Leuze-en-Hainaut, où, selon la répartition du gouverneur, la somme octroyée à la zone de secours pour 2018 serait de 38,81 € par habitant. Il est cependant difficile de comparer une commune à une autre... « Chaque bourgmestre défend son pré carré. C'est normal, c'est son job ! Au moins cela coûte, au mieux c'est ! s'exclame le bourgmestre Christian Brotcorne. Notre commune possède une caserne pour laquelle nous avons fait des investissements et dont d'autres communes dépendent. On peut voir un nivellement dans la dotation que nous devons maintenant

payer. » Également selon le bourgmestre pour qui, évidemment la clé de répartition proportionnelle au nombre d'habitants ne convient pas, se défend : « une contribution selon le nombre de kilomètres de voiries ne conviendrait pas à Tournai, par exemple ! »

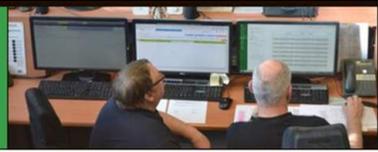
Dans tous les cas, à l'heure de définir leur budget 2018, les 19 communes de la Wapi se trouvent quelque peu dans un brouillard. « Le gouverneur devra trancher mais nous ne pouvons pas déterminer notre budget sans connaître le montant transféré à la zone de secours. » ■ E.S.

ple au double selon la commune



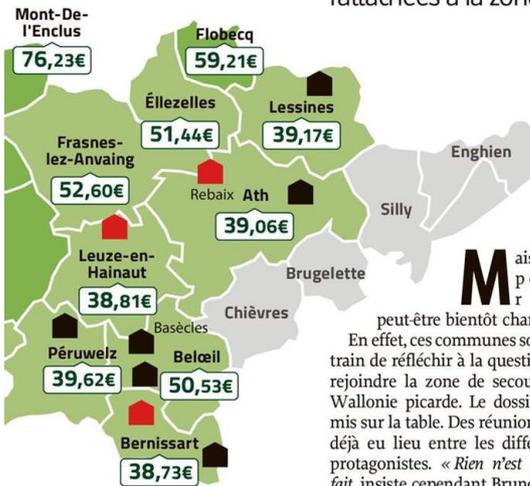
16 962 069 €

C'est le budget total que nécessite la zone de secours de la Wallonie picarde : à partager entre 19 communes.



Une zone bientôt agrandie ?

Alors qu'elles font partie de la Wapi, les communes de Brugelette, Chièvres, Enghien et Silly sont rattachées à la zone de secours Hainaut Centre.



Ce lundi, le collège de la zone de secours se réunit avant de pouvoir présenter le budget au conseil et vraisemblablement de le renvoyer dans les mains du gouverneur qui devra trancher, et proposer sa clé de répartition, et comme il l'annonce déjà (voir ci-contre) : « Obtenir la satisfaction générale ? C'est chercher la quadrature du cercle ! » ■

Mais, cela pour-rait peut-être bientôt changer...

En effet, ces communes sont en train de réfléchir à la question de rejoindre la zone de secours de Wallonie picarde. Le dossier est mis sur la table. Des réunions ont déjà eu lieu entre les différents protagonistes. « Rien n'est encore fait, insiste cependant Bruno Lefebvre, bourgmestre de Chièvres. Nous n'en sommes qu'à l'étape de l'information et de la réflexion. Nous analysons les avantages ou inconvénients éventuels de ce changement de zone. Même si objectivement nous n'avons rien à reprocher à la zone du Centre, il est clair que l'on se sent quelque peu exclu par rapport à des grosses villes comme Mons et La Louvière qui en font partie. Nous nous sentons plus proches et plus près du territoire de

Tourmai et d'Ath. Étant entre Belecq et Ath, certaines zones de l'entité chiévroyoise sont déjà prises en charge par des casernes reliées à la zone de Wallonie picarde. Mais pour des interventions sur une autre partie du territoire, c'est la zone Hainaut Centre qui intervient. Sans oublier, la caserne de Lens que nous avons fait construire sur un budget communal de Chièvres ! »

Comme Lens, Brugelette émet aussi le souhait de rejoindre la zone de Wallonie picarde. « Dans la zone du Centre, une fois que les grosses villes sont passées, il ne reste plus grand-chose pour les autres... et on se sent assez peu écoutés, souligne Bruno Desmarlières. Nous nous sentons plus proches du bassin de vie de la Wallonie picarde. Nous serions prêts à rejoindre cette zone, bien évidemment si ça ne nous coûte pas plus cher ! Nous allons étudier les différentes options avant de faire le choix... »

Dans la perspective du changement d'arrondissement

À Silly, cette réflexion s'inscrit dans une autre optique, celle du changement d'arrondissement administratif annoncé tout prochainement. En passant de l'arrondissement administratif de Soignies

à celui de Tourmai/Ath/Mouscron, le changement de zone de secours pourrait se faire tout naturellement. « Nous avons déjà eu une réunion avec le Comptable Spécial de la zone de secours de Wallonie picarde qui nous a exposé le fonctionnement de la zone, explique Christian Leclercq, bourgmestre de Silly. C'est une question de logique et de cohérence car notre territoire est rattaché à la Wallonie picarde et nous sommes déjà liés à des intercommunales de Wallonie picarde. Tout nous rapproche de cette zone alors que rien ne nous rattache réellement avec la zone du Centre... » Le bourgmestre sillien note également un léger avantage financier. « Actuellement,

nous versons 427 030 € à la zone centre Hainaut, soit près de 50,80 €/hab. Avec ces nouvelles communes annexées, nous pourrions payer 2,47 % de moins à la zone de secours de Wallonie picarde. L'efficacité opérationnelle devrait pouvoir être améliorée, avec, par exemple, l'autoroute A8 qui nous relie facilement aux casernes de Wallonie picarde. Par contre, au vu de notre situation géographique, cela ne peut se faire que si Enghien entre également dans cette démarche. Ce point sera présenté, ce mardi, au collège communal pour accord de principe avant de passer devant le Conseil afin de voir s'il y a une volonté ou non de poursuivre ces démarches... » ■

P. Den.

Plus de prudence à Enghien

Le bourgmestre d'Enghien, Olivier Saint-Amand, explique que ne pas encore être dans cette réflexion et cette volonté de changement de zone. « J'ai été interpellé par d'autres bourgmestres voisins quant à cette éventualité de rejoindre la zone de secours de Wallonie picarde amenant ainsi la Commune d'Enghien à peut-être envisager la question, précise-t-il. Mais, pour le moment, ce n'est pas à l'ordre du jour. Comme nous disposons d'une caserne, au-delà de l'aspect financier, il faut s'assurer de l'opérationna-

lité de notre service. Est-ce que nous pourrions assurer la sécurité la plus optimale de nos citoyens en se rattachant à la Wapi ? Aurions-nous la même efficacité et complémentarité que ce que nous avons, depuis de nombreuses années, avec les services de Soignies et Braine-Le-Comte ? Ce sont toutes des questions pour lesquelles nous devons peser le pour et le contre et nous devons avoir des garanties avant de prendre une décision. Cela ne doit pas simplement être une question politique ou de territoire ; il y a d'abord la sécurité ! » ■

INTERVIEW • Tommy LECLERCQ, gouverneur du Hainaut



Tommy Leclercq est gouverneur de la province du Hainaut depuis mars 2013.

« Obtenir la satisfaction générale ? C'est chercher la quadrature du cercle »

Je n'ai pas d'impression à avoir. Je ne fais que m'exécuter là où il y a lieu d'être fait selon la loi et à la période à laquelle la loi le demande. J'aimerais que les bourgmestres trouvent un consensus. Mais comme ils ne trouvent pas d'accord, la loi m'impose d'agir.

Pourriez-vous nous justifier la répartition des dotations de chaque commune ?

Cela ne peut être résumé en quelques paroles. C'est un modèle mathématique sur lequel nous travaillons mon équipe et moi-même durant de longues et techniques réunions. C'est la circulaire qui décrit le modus ope-

randi avec les paramètres à prendre en compte. L'appréciation tient compte de l'évolution de vie de la commune en fonction de la situation de l'année précédente, par exemple l'instauration d'un sens interdit dans telle ou telle rue. Ce sont des choses à prendre en compte pour définir l'aide adéquate la plus rapide qui peut arriver ici ou là.

Des petites communes où il n'y a que peu de risques paient tout de même beaucoup...

Il faut savoir que l'ancien modèle concernant la protection civile datait de 1963 et qu'on peut dire que la réforme qui date de 2007 est, à

présent, pleinement en action. Il y a eu des dépenses de clôture de l'ancienne législation et des dépenses de naissance de la nouvelle. Certaines communes ont donc été banquées 2 fois. Maintenant ce n'est plus le cas. La facilité de déterminer le financement est donc plus grande bien que les budgets concernant les pompiers et la police soient toujours très coûteux. Cela ne va pas aller en diminuant. Je sais que des communes ont très difficile. Il y a d'ailleurs une intervention provinciale. Nous sommes la seule province à soutenir les communes. De 2015 à 2019, chaque commune de la province reçoit 1/69^e de 6,3 millions

d'euros, pondéré en fonction de la population.

Je comprends qu'il soit difficile à accepter que ce soit une autre instance qui détermine leur dotation mais il est impossible de pratiquer la satisfaction générale. C'est chercher la quadrature du cercle : impossible à déterminer. Nous appliquons les paramètres avec un esprit altruiste et dans la meilleure équité possible. Nous prenons un esprit de hauteur, sans prétention ni arrières pensées. Nous ne sommes pas animés par des considérations idéologiques. Le consensus n'a pas eu lieu, je dois entrer en scène pour offrir le service à tous. ■

E.S.

Le financement de la zone de secours de la Wapi fait grand bruit depuis quelques semaines. Quelles sont vos impressions à propos de cela ?